

INTERVIEW DE CLAIRE DUJARDIN, PRÉSIDENTE DU SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE.



PHOTO : D. R.

Les cinq dernières années ont abîmé la démocratie

Élue Présidente du Syndicat des avocats de France (Saf)⁽¹⁾ lors du Congrès des 12 et 13 novembre 2021 à Bordeaux, elle est avocate au Barreau de Toulouse depuis 2006, exerçant en droit des étranger-es et en droit pénal.

✓ **École émancipée : Comment pourriez-vous caractériser ces cinq dernières années, que ce soit sur la question des droits et des libertés, mais aussi de la situation démocratique de la France ?**

Claire Dujardin : Les cinq dernières années ont été particulièrement maltraitantes pour les droits et les libertés et ont fortement abîmé la démocratie. Les personnes les plus vulnérables ont vu leurs droits reculer : les étranger-es (loi Collomb, répression aux frontières...), les mineur-es (création du code de la justice, stigmatisation des MNA...), les Gilets jaunes (répression des manifestations avec un nombre inédit de mutilé-es et tué-es), les personnes racialisées (violences policières, loi séparatisme, pouvoirs accrus donnés à la police...) et de manière générale, nous avons constaté une maltraitance institutionnelle du fait de la dématérialisation des services publics. À cela s'ajoute un service public de la justice qui est en grande souffrance et manque cruellement de moyens. Les conséquences sont multiples : délais de traitement des dossiers allongés, réduction du temps d'audience, création de procédures pour contourner le juge, mise à mal des droits de la défense.

✓ **ÉE : Dans le contexte électoral de l'élection présidentielle et de ses suites, quelles sont les attentes et revendications du Saf en matière de droits des personnes et de défense des libertés ?**

C. D. : Le Saf a rédigé un livret « pour une justice au service de toutes et tous » qui a

été remis aux candidats et candidates à l'élection présidentielle. Nous y rappelons la nécessité de rompre avec une conception sécuritaire de la justice et du droit, la nécessité de doubler le budget de la justice et la nécessité de repenser l'aide juridictionnelle de manière à rendre effectif l'accès au droit et à la justice pour tous et toutes.

Nous demandons que le ministre donne des moyens humains et matériels à la justice et que les réformes incessantes et inefficaces s'arrêtent. Nous n'avons aucune illusion sur ce second mandat. La justice doit être une des priorités. Cela va certainement se traduire par plus de pouvoirs pour la police avec le projet Lompi et une simplification des procédures pour désengorger les tribunaux, en écartant le juge et en réduisant les droits.

✓ **ÉE : Ces derniers mois, la mobilisation des personnels du ministère de la Justice avec les avocat-es a permis de dénoncer l'état de la justice et l'absence de moyens de leur ministère. Où en est-on de cette mobilisation et quelles sont les suites ?**

C. D. : À la suite de la tribune initiée par 3 000 magistrat-es et greffier-es, une mobilisation historique de l'ensemble des professions de justice et des organisations professionnelles a eu lieu le 15 décembre 2021.

Depuis, des tribunes ont été publiées pour répondre au Garde des Sceaux qui considérait avoir réparé la justice, des témoignages continuent de se multiplier

dans la presse pour dénoncer les conditions dégradées de travail et la perte du sens de leurs missions par les agent-es de justice. Il est fort probable qu'une nouvelle mobilisation ait lieu à la rentrée. Une mobilisation de l'ensemble des services publics, notamment celui de la santé et de l'éducation, aurait du sens, car les revendications sont identiques : donner des moyens aux services pour fonctionner dignement.

✓ **ÉE : Concernant plus particulièrement la justice des mineur-es et la protection de l'enfance, quelle est la position du Saf sur ces sujets et quelles sont ses propositions ?**

C. D. : Le droit des mineur-es a été profondément impacté par de multiples modifications législatives et réglementaires, mais également par une pratique contraire à la sauvegarde des intérêts des enfants.

Le Saf fait partie du Collectif Justice des enfants et membre actif de l'Observatoire du Code de justice des mineurs. À ce titre, il analyse les projets de loi et fait remonter les pratiques de terrain aux différents acteurs institutionnels afin de dénoncer les dysfonctionnements.

Nous pensons primordial de favoriser et développer les moyens pour la prévention, de redonner des moyens importants au juge des enfants en matière de protection de l'enfance, de prévoir la désignation systématique et obligatoire d'un-e avocat-e formé-e, spécialisé-e et désigné-e par le barreau aux côtés du/de la mineur-e en assistance éducative. En matière pénale, le Saf ne cesse de rappeler qu'un-e mineur-e mis en cause en matière pénale est d'abord un-e mineur-e en danger. Le Code de la justice pénale des mineurs traduit une logique pénale et répressive que nous dénonçons avec force. Enfin, le Saf se bat quotidiennement pour défendre les droits des mineur-es isolé-es. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR CARLOS LOPEZ

1) Le Saf a été créé en 1974 et milite pour une justice plus démocratique, de qualité égale pour toutes et tous, garante des droits et libertés publiques et individuelles et proche des citoyennes et citoyens. Le Saf place les justiciables au cœur de sa réflexion et défend les intérêts professionnels des avocates et avocats, leurs conditions d'exercice et leur indépendance. Il dispose de 36 sections partout en France et organise des colloques annuellement, ainsi que de nombreuses formations. <https://lesaf.org/>

